



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Denjean & Associés

34, rue Camille Pelletan
92300 Levallois Perret
France

Foncière Atland - Société anonyme

Lettre de fin de travaux des
commissaires aux comptes sur
le document de référence

Exercice clos le 31 décembre 2010
Foncière Atland - Société anonyme
10, avenue George V - 75008 Paris
Cette lettre contient 3 pages



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Denjean & Associés

34, rue Camille Pelletan
92300 Levallois Perret
France

Foncière Atland - Société anonyme

Siège social : 10, avenue George V - 75008 Paris

Capital social : €16.167.305

Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes sur le document de référence

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Foncière Atland, nous vous informons que nous avons mis en œuvre, sur le document de référence de la société Foncière Atland établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nous avons vérifié que :

- nos rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurant, avec les comptes historiques correspondants, respectivement aux paragraphes 3.2.2. et 3.3.2 du document de référence, sont ceux que nous avons émis le 30 mars 2011,
- nos rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant, avec les comptes historiques correspondants, respectivement aux paragraphes 3.2.2. et 3.3.2. du document de référence n° D.10.-0634 déposé auprès de l'AMF le 16 juillet 2010, émis le 30 avril 2010, sont incorporés par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé à la dernière page du document de référence,
- les rapports des cabinets KPMG et Mazars sur les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurant respectivement aux pages 131 à 132 et aux pages 159 à 160 du chapitre 3 du document de référence n° D.09.-0577 déposé auprès de l'AMF le 16 juillet 2009, émis le 2 avril 2009, sont incorporés par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé à la dernière page du document de référence.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques et à procéder à la lecture d'ensemble du document de référence afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est émise aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.


Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

Paris La Défense, le 8 juin 2011


Levallois, le 8 juin 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Denjean & Associés



Philippe Mathis
Associé



Clarence Vergote
Associée